

— Séance du 2 février 2023 —

Présents : José HERBET, Antony DELVILLE, Lysiane CAPON, Jeannine BENOIT, Claudine LEQUIEN, Guillaume FLAHAUT, Jean-Paul PIERRE, Claire ROUSSEL, Laurence BÉCUE, Alain CARPENTIER, Frédéric DELPORTE, Véronique VAAST, Delphine CALAIS.

Absents avec pouvoir : Gérald BRÉZIN à Jeannine BENOIT
Absent non excusé : Miguel NIEWIADOMSKI (Monsieur le maire précise que M. NIEWIADOMSKI n'a pas assisté à une réunion du conseil municipal depuis le 23 mars 2022).

Secrétaire de séance : Véronique VAAST

José HERBET donne lecture du compte rendu de la séance précédente qui n'appelle aucune observation. Pendant que les membres procèdent à la signature du registre, Monsieur le maire fait part d'infos au conseil municipal :

- Il va prendre contact avec la fédération départementale d'Energie pour éventuellement leur demander une étude d'installation de panneaux photovoltaïques sur les toitures de l'école et de la salle polyvalente.
- Un chèque de 2500 euros émanant de l'ACAP sera remis à la mairie pour financer une partie des musiques présentes à la fête du 11 juin prochain. Cette somme est prélevée sur les bénéfices du réveillon du 31 décembre.
- Plusieurs lotos seront organisés cette année au profit de l'école pour la classe de neige début 2024.
- Félicitations aux agents des espaces verts pour les travaux autour de la chapelle Montligeon.
- La commune participera avec les habitants, la Gaule Picquignoise, les deux associations de chasse au nettoyage du marais le samedi 18 mars et ce avec le soutien de la région « hauts de France ».
- Le maire a adressé un nouveau courrier au Président de la République concernant la construction de vestiaires pour le judo club en lui rappelant les nouvelles estimations du coût de cette construction et ce en espérant que cela puisse déboucher sur une subvention de 80 % dans le cadre des JO de Paris 2024.

Inscriptions des dépenses Centre de loisirs à l'article 6288

Monsieur le maire indique qu'il est nécessaire de prendre une délibération afin d'inscrire les dépenses du centre de loisirs à l'article 6288 ; ces dépenses étaient inscrites à l'article 6188 qui a été supprimé avec le changement de comptabilité et la passage à la M 57.

Avis sur la semaine de 4 jours à l'école de la Vigne

Monsieur le maire donne lecture d'un courrier de l'académie d'Amiens demandant au conseil municipal de se prononcer sur l'organisation de la semaine scolaire, précédemment fixée à 4 jours hebdomadaires et ce depuis trois ans ; l'option exercée à l'époque l'avait été pour trois années. Entendu les explications du maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de maintenir l'organisation de la semaine scolaire et de proposer au prochain conseil d'école le maintien des 4 jours.

Fixation des tarifs centre loisirs pour les vacances de février

Sur proposition de M. PIERRE, l'assemblée vote à l'unanimité les tarifs pour le CLSH des vacances de février qui se déroulera du 13 au 24 février 2023, soit :

* Enfants de Picquigny et ressortissant de la CCNS :

- quotient familial inférieur à 525 € : 7 €/ jour ; 26 € par semaine
- quotient familial entre 525 et 900 € : 8 € / jour ; 30 € par semaine
- quotient familial supérieur à 900 € : 10 € / jour ; 36 € par semaine

* Enfants Hors CCNS :

- quotient familial inférieur à 525 € : 10 €/ jour ; 35 € par semaine
- quotient familial entre 525 à 900 € : 12 € / jour ; 42 € par semaine
- quotient familial supérieur à 900 € : 14 € / jour ; 49 € par semaine
- Cantine : 3,20 € / repas - Déduction carte loisirs : 3,00 € par jour

Remplacement de sanitaires à la mairie

Monsieur le maire présente à l'assemblée un devis de Chauff clim pour un montant de 485,20 € soit 582,24 € TTC concernant le remplacement de sanitaires à la mairie et demande à l'assemblée de bien vouloir en approuver les termes. Après en avoir délibéré, le conseil municipal à

l'unanimité approuve le devis et décide de faire exécuter les travaux. Les crédits seront inscrits au budget primitif de l'exercice 2023 en section d'investissement.

Achat marteau piqueur pour les agents de la voirie

Monsieur le maire présente à l'assemblée un devis de la société LOXAM concernant l'achat d'un marteau piqueur pour les agents de la voirie pour un montant de 1890 € HT ; Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité approuve le devis. Les crédits nécessaires soit 1890 € HT soit 2268 € TTC seront inscrits en section d'investissement du budget primitif de l'exercice 2023.

Achat algeco pour matériels centre de loisirs

Monsieur le maire présente au conseil municipal une proposition de la SA JAMART d'un montant de 7400 € HT concernant un algeco pour le stockage du matériel du CLSH ; ce module serait installé derrière la salle polyvalente ; une déclaration préalable de travaux serait à déposer.

A l'unanimité, les membres de l'assemblée décident de l'achat de l'algeco pour un montant de 7400 € HT et autorisent le maire à effectuer toutes démarches quant à la bonne réalisation de ce projet. Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif de l'exercice 2023 en section d'investissement.

Achat armoire réfrigérée inox pour salle polyvalente

Monsieur le maire présente au conseil municipal un devis de la SMAF pour un montant de 2155 € HT concernant l'achat d'une armoire réfrigérée inox pour la salle polyvalente ainsi qu'un coût de livraison et d'installation de 480 €. A l'unanimité, les membres de l'assemblée décident de l'achat de l'armoire réfrigérée pour un montant de 2155 € HT. Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif de l'exercice 2023 en section d'investissement.

Renouvellement baux garages à M. TAVERNIER et à M. BERNARD

Monsieur le maire informe l'assemblée que le bail consenti à M. TAVERNIER et celui à M. BERNARD arrive à échéance au 31/03/2023 et demande au conseil municipal de bien vouloir procéder à leur renouvellement ; le montant actuel du loyer est de 33 € pour M. BERNARD et 40 € pour M. TAVERNIER

A l'unanimité, les membres de l'assemblée décident de renouveler les baux accordés pour la location d'un garage à M. TAVERNIER pour une durée de 6 ans à compter du 01/04/2023 moyennant un loyer mensuel de 40 € et à M. BERNARD Yves pour une durée de 6 ans à compter du 01/04/2023 moyennant un loyer mensuel de 36 € et autorise le maire à signer les baux respectifs.

Avis sur une proposition de convention avec le SDIS

Depuis la départementalisation du centre de première intervention des pompiers de Picquigny il y a environ cinq ans, la mise à disposition du bâtiment ainsi que le téléphone, le chauffage, l'eau, l'assainissement et l'électricité sont entièrement à la charge de la commune de Picquigny, le rayon d'intervention ne concernant à l'époque que la commune de Picquigny. Désormais, le centre de première intervention de Picquigny intervient sur 10 communes autour.

Monsieur le maire estime qu'il est injuste que ce soit la commune de Picquigny qui supporte entièrement les frais de fonctionnement du CPI et demande au conseil municipal s'il ne serait pas utile d'établir une convention avec le SDIS afin d'obtenir une indemnisation de ces frais ; un projet de convention serait donc établi qui serait soumis à votre approbation lors d'une prochaine réunion. A l'unanimité, les membres de l'assemblée émettent un avis favorable à l'établissement d'une convention avec le SDIS afin d'obtenir le remboursement des frais de fonctionnement du centre de première intervention des pompiers.

Encaissement chèques

200 € de Madame DULHOSTE pour un don à la commune
1018,72 €, 1200 €, 150 € et 98,75 € de l'ACAP en remboursement de marchandises achetées par la commune pour l'organisation du repas du 31 décembre et pour la quinzaine commerciale.

Avis sur étude d'aménagement d'un plateau "fitness" à côté du plateau multisports à la Catiche

Monsieur le maire demande au conseil municipal de donner un avis sur une éventuelle étude d'aménagement d'un plateau fitness à La Catiche à côté du plateau multisports et indique avoir reçu une invitation pour une matinée technique organisée le 2 mars 2023 à Flixecourt.

Des subventions peuvent être obtenues pour ce projet.

A l'unanimité, les membres de l'assemblée décident de demander une étude lors de la réunion du 2 mars 2023, certains membres du conseil municipal étant mandatés par le maire pour y assister.

Loyer mensuel du camping de l'Abîme : révision au 1er avril 2023

Le camping de l'Abîme a été mis en location gérance au 1er janvier 2015 et que loyer mensuel actuel est de 1000 € depuis cette date.

Il demande aux membres de l'assemblée de bien vouloir débattre sur une éventuelle hausse dudit loyer au 01/04/2023 de 50 € par mois, ce qui porterait le loyer mensuel à 1050 €.

À l'unanimité, les membres de l'assemblée approuvent l'augmentation du prix du loyer de 50 € par mois le fixant à 1050 € à compter du 01/04/2023 et autorise le maire à signer l'avenant au bail qui sera rédigé en ce sens.

Travaux à la collégiale : toiture de la sacristie : demande de subvention auprès de la DRAC

Monsieur le maire indique à l'assemblée qu'une nouvelle délibération doit être prise quant aux travaux de couverture de la collégiale de

Picquigny avec actualisation des prix et pour faire suite à la demande de la DRAC de renouveler le dossier de demande de subvention.

Après actualisation de Pascal BRASSART, architecte, le montant des travaux s'élève à 74 547,97 € HT auquel il convient d'ajouter les honoraires de maîtrise d'oeuvre et de diagnostics divers soit 8945,76 € HT, soit un total de 83 493,73 € HT ;

A l'unanimité, les membres de l'assemblée décident de faire réaliser les travaux et de solliciter l'aide de la DRAC à hauteur de 50 % soit 41 746,87 € et autorisent le maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

COMMUNICATIONS DIVERSES

La parole est donnée aux conseillers :

- Antony DELVILLE félicite Jean-Paul PIERRE pour la réalisation du bulletin municipal.
- Une course de caisse à savon aura lieu le 25/8/2024.
- Jean-Paul PIERRE dema,de si on aurait la possibilité de faire venir un dentiste à Picquigny.
- Il est signalé que l'éclairage de l'office de tourisme fonctionne toute la nuit.
- Le repas de la St Valentin le 14 février est complet